



Avis Municipal

Réhabilitation du Cimetière

Suite aux travaux de réhabilitation du cimetière, réalisés par le cabinet FINALYS, il ressort des études qu'un grand nombre de sépultures n'ont jamais fait l'objet d'acquisition d'une concession réglementaire.

D'autre part les modalités administratives de vente de concession n'ont été maîtrisées que récemment sur la commune et il apparaît que certaines familles auraient réglé leur concession « directement » à la perception sans qu'aucun titre n'ait été émis.

Cette situation est particulièrement délicate et faute de disposer d'un acte formalisé et conforme, le fait d'avoir réglé une somme à la perception n'équivaut absolument pas à un titre de concession !

Le cimetière de Ruhans réalise sa mutation profonde. L'objet de toute mutation consiste à améliorer les conditions d'utilisation passées, pour en faciliter les utilisations futures dans des moments toujours délicats.

Pour être irréprochable, une sépulture dans un cimetière DOIT disposer d'une concession (conforme) et être parfaitement et régulièrement entretenue.

Ne prenez pas de risque, faite-vous connaître de la Mairie ou de FINALYS si vous souhaitez prendre en charge une sépulture afin d'en assurer la pérennité.

Jusqu'à fin mai, vous pourrez acquérir une concession de 2m² au prix de 30 € pour 30 ans, et 50 € pour 50 ans.

Quand les travaux auront commencé, le Conseil Municipal validera de nouveaux tarifs qui seront plus élevés et conformes aux prix habituellement pratiqués qui correspondent aux frais engagés par les communes pour l'entretien des cimetières.

Remplissez le formulaire de prise en charge pour arrêter la procédure avant que les travaux ne commencent.

Ad VitAm

Restructuration
des cimetières :

Recensement,
PDR, travaux,
reprises,
aménagement.



VIA NOVA

Etude
diagnostic :

S.P.A.N.C.,
inventaire,
contrôles,
analyses...

